Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 16 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le 16 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 9 janvier 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes: Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Emeline POUSSARD, Florence

RAYMOND, Nadia VINCENT

MM: Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Jean-Maurice SABATER, Pierre LEVEQUE,

Bruno GAUTIER

Excusés ayant donné procuration : Mme Stéphanie LACOSTE à Mr Patrick LAFARGE, Mr Sylvain CHATAGNER à Mr Eric VERGER

Excusé: Mr Didier ANDRIEUX

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal: 14

- Présents : 11

Ordre du jour:

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Travaux d'effacement des réseaux publics de distribution d'électricité GUITRES RD 22,
- Procédure de cession du chemin rural cadastré section C n° 1333, rue de l'Angle Droit,
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 18 h 30.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents, 13 pour.

2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Madame Dominique DUQUERROY est nommée secrétaire de séance.

3 - <u>Travaux d'effacement des réseaux publics de distribution d'électricité GUITRES - RD 22</u>

Dans le cadre du projet d'effacement de réseaux publics de distribution d'électricité, Monsieur le Maire présente le plan de financement comme suit :

Montant total TTC des travaux	70 600,00 euros
Montant de la TVA	11 766,67 euros
Montant total HT des travaux	58 833,33 euros
Subvention Département	Néant
Financement du SDEG 16 (35 % du HT + TVA)	32 358,33 euros
·	
Contribution maximum de la commune (65 % du	38 241 67 Auros

Contribution maximum de la commune (65 % du 38 241,67 euros

HT)

Le conseil approuve le plan de financement proposé par le SDEG 16 à l'unanimité des présents, 13 pour.

4 - <u>Procédure de cession du chemin rural cadastré section C n° 1333, rue de l'Angle Droit</u>

Suite au déclassement d'une partie de la voie communale n°15 - Rue de l'Angle Droit, un arrêté municipal interdisant la circulation et le stationnement sur le chemin rural a été pris et des barrières ont été posées aux extrémités.

Monsieur le Maire propose au conseil de poursuivre la procédure de cession, de valider la désaffectation du dit chemin rural et de lancer la procédure d'enquête publique.

Le conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents, 13 pour.

5 - Informations et questions diverses

- La communauté d'agglomération de Grand Cognac demande l'avis des municipalités sur les points suivants :
- Voirie : A l'unanimité, le conseil n'est pas favorable au transfert de la compétence voirie afin de pouvoir continuer à gérer la réalisation des travaux de voirie.
- Mutualisation des outils : les conditions de mutualisations n'étant pas clairement énoncés, le conseil vote défavorablement, 8 contre, 5 abstentions.
- Ecole : Reprise de la compétence : le conseil vote à la majorité pour que la compétence Ecole reste à Grand Cognac, 12 pour, 1 abstention.
- L'inspection académique demande au conseil son avis sur les rythmes scolaires : maintien de la semaine de 4,5 jours ou retour à la semaine de 4 jours. Le conseil vote à la majorité, 10 pour, 3 abstentions, pour le retour à 4 jours
- PLUI : Grand Cognac demande la participation des élus aux réunions de travail sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par thématiques :
- Habitat, équipement et services : Nathalie DAUNAS, titulaire, Bruno GAUTIER, suppléant
- Transports et mobilité : Stéphanie LACOSTE, titulaire, Florence RAYMOND, suppléante
 - Economie : Patrick LAFARGE, titulaire, Dominique DUQUERROY, suppléante
 - Agriculture : Didier ANDRIEUX, titulaire, Jean-Luc PLAINFOSSE, suppléant
- Environnement et cadre de vie : Eric VERGER, titulaire, Emeline POUSSARD, suppléante

- Travaux de toiture sur les logements du presbytère : un nouveau devis a été demandé à l'entreprise BOUILLAUD de ROUILLAC : 21 871 € TTC. Les prestations ne sont pas identiques aux autres devis obtenus (pas d'échafaudage, pas de précision sur les matériaux, pas de rebouchage des trous). A vu des trois devis demandés (voir compte rendu du 21/12/2017), le conseil choisit l'entreprise BEAU.
- Monsieur GAUTIER informe que la bâche incendie mise en place par la commune sur la route de Cognac a été réceptionné par les pompiers. Une barrière sera installée et les alentours seront aménagés.

- Espaces verts:

- Place de l'Eglise : le dernier tilleul a été abattu.
- Derrière la Mairie : 2 des 3 cerisiers ont été arrachés, le parterre sera replanté prochainement.
- Nathalie DAUNAS présente le contrat d'entretien de l'entreprise Savariau pour l'année 2018 d'un montant de 6 132 € TTC. Le conseil valide le devis.
- Cimetière : deux points d'eau vont être installés pour faciliter les trajets avec les arrosoirs : un dans le cimetière du milieu contre le mur en limite du nouveau cimetière, l'autre entre l'ancien cimetière et le cimetière du milieu.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 45.